



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP/BUR/64/4
11 juillet 2006
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention
sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée
et à ses Protocoles

Ljubljana (Slovénie), 6-7 avril 2006

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES
À LA CONVENTION SUR LA PROTECTION DU MILIEU MARIN
ET DU LITTORAL DE LA MÉDITERRANÉE ET
À SES PROTOCOLES**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport

Annexe I: Liste des participants

Annexe II: Déclaration liminaire du Président du Bureau

Annexe III: Ordre du jour de la réunion

Annexe IV: Recommandations de la réunion

Introduction

1. La réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'est tenue à l'Hôtel «Mons», Ljubljana (Slovénie), les 6 et 7 avril 2006.

Participation

2. La réunion était présidée par le Président du Bureau des Parties contractantes, S.E. Janez Podobnik, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Slovénie. Y ont pris part les membres du Bureau suivants: Mme Soledad Blanco, Directrice des affaires internationales à la Division générale de l'environnement de la Communauté européenne (Vice-Présidente), M. Mohamed Khalil, Directeur exécutif de l'Agence des affaires environnementales de l'Égypte (EEAA Vice-Président), M. Sedat Kadioglu, Chef du Département pour les relations extérieures et l'UE de la Turquie (Vice-Président), M. Chokkri Nessib, Fonctionnaire du Ministère de l'environnement de la Tunisie (Vice-Président), et M. Jose Fernandez, Directeur général du Ministère de l'environnement de l'Espagne (Rapporteur). Y participait également M. Mitja Bricelj, Secrétaire au Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Slovénie.

3. M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM, et Mme Tatjana Hema, Administratrice de programme à l'Unité MED, représentaient le Secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée.

4. La liste complète des participants est reproduite à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

5. La réunion a été ouverte par S.E. M. Janez Podobnik, Président du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Slovénie, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom de son Gouvernement. Il a souligné que c'était la première réunion du Bureau depuis la Quatorzième réunion des Parties à Portoroz au mois de novembre précédent, laquelle avait été notamment marquée par l'adoption de la Stratégie méditerranéenne de développement durable, la première stratégie régionale de cette nature. L'enjeu était maintenant de la mettre en œuvre et de ne pas manquer l'occasion de tirer parti de projets lancés dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, comme l'initiative « Horizon 2020 ». La Slovénie était résolue à participer à cet effort collectif, notamment dans le cadre d'une coopération sous-régionale en faveur de l'éco-région « Adriatique ». Elle mettait aussi en œuvre son plan d'action national (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre. En mai 2006, la Slovénie accueillerait un atelier international sur l'application du Protocole « ASP & biodiversité » au milieu marin de la Méditerranée. Du 5 au 7 juin de la même année, elle organiserait en outre une conférence internationale intitulée : « Stratégie pour le développement durable de l'Adriatique », en vue de concrétiser l'application dans cette sous-région de la Stratégie marine de l'UE.

6. Le texte in extenso de la déclaration liminaire de M. Podobnik figure à l'**annexe II** du présent rapport.

7. M. Paul Mifsud, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, a remercié M. Podobnik, et à travers sa personne l'ensemble des autorités slovènes, pour leur chaleureuse hospitalité et l'excellence de l'organisation de la réunion. La Slovénie était bien connue pour les initiatives fructueuses qu'elle avait prises et continuait de prendre au plan sous-régional de l'Adriatique, et il était à souhaiter que d'autres parties de la Méditerranée s'inspirent de cet exemple. Puis le Coordonnateur a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Bureau.

8. M. Podobnik a annoncé que, retenu par ses engagements gouvernementaux, il laissait au Sous-secrétaire de son Ministère, M. Mitja Bricelj, le soin de présider la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour : **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

9. La réunion a adopté l'ordre du jour établi par le Secrétariat sous la cote UNEP/BUR/64/1, tel qu'il est reproduit à l'**annexe III** du présent rapport, avec l'emploi du temps proposé dans l'ordre du jour annoté distribué sous la cote UNEP/BUR/64/2. Le Secrétariat a rappelé que, selon la pratique établie, un relevé de recommandations, rédigé sur la base des délibérations, serait présenté au Bureau pour approbation à l'issue de la réunion. Le rapport de la réunion serait adressé ultérieurement aux membres du Bureau, pour observations et approbation.

Point 3 de l'ordre du jour : **Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion des Parties contractantes (Portoroz, 8-11 novembre 2005)**

10. Le Coordonnateur a expliqué que le rapport d'activité UNEP/BUR/64/3 dont il allait faire l'examen au titre de ce point de l'ordre du jour comportait deux parties bien distinctes : la première retraçait, en termes généraux, l'avancement de l'application du programme approuvé à Portoroz; la deuxième s'attachait à des questions spécifiques qui appelaient, de la part du Bureau, des recommandations ou orientations. Il allait donc procéder à l'examen général des activités, par sections, en mettant en relief les points importants pour que la réunion ait de premiers échanges de vues, puis, parallèlement, il aborderait les questions spécifiques sur lesquelles le Bureau aurait à se prononcer.

Coordination

11. Au sujet des ratifications, le Coordonnateur a insisté sur le fait qu'il manquait trois ratifications pour l'entrée en vigueur du Protocole « tellurique ». Le Secrétariat cherchait à identifier l'origine des difficultés rencontrées dans la ratification pour éventuellement les lever grâce à son assistance aux pays concernés. Pour la CMDD, il a rappelé l'appui résolu manifesté, juste après Portoroz, par le Sommet du Partenariat euro-méditerranéen de Barcelone, à la mise en œuvre de la SMDD, et l'appui qu'en retour le PAM était décidé à apporter à l'initiative de dépollution de la Méditerranée « Horizon 2020 ». L'aide aux pays pour l'élaboration de leur SNDD allait se poursuivre, et quatre autres pays en bénéficier grâce à un financement du Programme Azahar de l'Espagne. Au chapitre de la coopération avec les partenaires, une initiative s'annonçait très importante pour la région, le nouveau Partenariat stratégique FEM, qui marquait des avancées significatives, l'ancien agent de liaison du PAM pour la Grèce, M. Lascaratos ayant été nommé directeur du projet. Des mémorandums d'accord avaient été signés avec les principaux partenaires. Par ailleurs, trois composantes du PAM mettaient en œuvre des projets importants avec l'appui de la CE: le MED POL sur l'application de l'approche écosystémique, le REMPEC pour le projet SAFEMED conclu entre la CE et l'OMI, et le CAR/PAP pour une série d'ateliers dans des pays de la rive Sud organisés dans le cadre du programme SMAP. Enfin, parmi les questions de personnel, il a relevé la nomination de M. Frédéric Hébert, un ressortissant français, comme directeur du REMPEC, qui avait pris ses fonctions le 1^{er} janvier dernier.

12. Mme Soledad Blanco, Vice-Présidente représentant la Communauté européenne, a tenu à rappeler que, ces dernières années, la CE avait été souvent critique sur la politique de l'information suivie par le PAM, mais que, ces derniers temps, et notamment avec l'intervention du CAR/TDE reconverti en INFO/CAR, des améliorations très nettes étaient perceptibles, en particulier dans la diffusion de l'information.

13. M. Jose Fernandez, Rapporteur représentant l'Espagne, a souscrit pleinement à l'avis de la CE. S'agissant du programme de l'Agence espagnole pour la coopération internationale, qui avait une gestion autonome, il a indiqué que les demandes d'assistance à quatre SNDD lui avaient été

adressées trop tard pour 2005 mais que la situation allait être régularisée en 2006 et permettre de donner plein effet à cette coopération.

14. M. Mohamed Kalil, Vice-Président représentant l'Égypte, a également fait part du constat favorable qui ressortait de l'évolution des questions d'information au sein du PAM. Il était heureux d'annoncer que l'Égypte s'apprêtait à ratifier le Protocole « offshore » lors d'une conférence interministérielle. L'Agence des affaires environnementales de son pays encourageait également la signature du Protocole « déchets dangereux » et d'autres instruments.

Questions juridiques

Ratifications

15. Le Coordonnateur a présenté les recommandations sur les instruments et questions juridiques. S'agissant des ratifications, sans négliger l'importance des autres instruments, c'était sans aucun doute le Protocole « tellurique » qui appelait d'urgence une entrée en vigueur, car celle-ci conférerait une base juridique à toute une série d'obligations que les Parties respectaient déjà, comme la surveillance continue des sources telluriques de pollution. Lui-même profitait de ses visites dans les pays concernés pour les inciter à activer leur processus de ratification, et il allait le faire à nouveau la semaine prochaine en se rendant au Liban. Mais peut-être les membres du Bureau avaient-ils d'autres propositions à faire dans ce sens?

16. La représentante de la CE a proposé que le Président du Bureau adresse personnellement une lettre d'incitation aux Ministres des affaires étrangères des pays n'ayant pas ratifié les Protocoles « tellurique » et « immersions, en leur demandant de préciser s'ils avaient une raison de ne pas le faire, comme c'était le cas, par exemple, pour l'Union européenne à propos des Protocoles « offshore » et « déchets dangereux » sur lesquels elle émettait des réserves en raison de leurs dispositions sur la responsabilité. Cette lettre pourrait être aussi adressée aux points focaux du PAM. La représentante de la CE a souligné que la Commission s'employait toujours, dans ses relations bilatérales avec les pays méditerranéens dans le cadre de la coopération sur l'environnement, à les exhorter à ratifier les principaux Protocoles. Enfin, compte tenu de l'importance de la question, elle souhaitait qu'un paragraphe soit ajouté en faveur de la ratification du Protocole « ASP & biodiversité » par les pays qui ne l'avaient pas encore fait, bien que celui-ci eut été le premier des instruments nouveaux et révisés à être entré en vigueur en 1999. Les représentants de la Turquie et l'Espagne sont intervenus dans le même sens.

17. Le Coordonnateur a remercié les intervenants de leurs propositions constructives, et après un échange de vue sur la procédure à suivre, il a été convenu que la lettre du Président serait adressée aux Ministres des affaires étrangères, avec une copie aux Ministres de l'environnement, et que le Secrétariat soumettrait un projet de lettre au Président pour approbation.

Protocole GIZC

18. Le Coordonnateur a brièvement rappelé le contexte de l'élaboration d'un projet de protocole sur la GIZC. À la réunion de Portoroz, les Parties avaient pris note d'un premier projet de protocole non officiel établi par le CAR/PAP et avaient demandé la création d'un groupe de travail d'experts juridiques et techniques chargé d'élaborer un nouveau projet pour soumission et approbation éventuelle par la Quinzième réunion des PC en 2007, suivie de la convocation d'une conférence diplomatique. Le premier projet, que le Secrétariat avait simplement remanié au plan formel sans toucher à sa substance, avait été adressé aux PC avant la première réunion du groupe de travail, prévue à Split les 27-29 avril 2006, afin de recueillir leurs observations. Huit Parties avaient adressé leurs observations, dont la CE qui préférait qu'avant tout examen d'un projet quelconque, article par article, ait lieu un débat général sur les objectifs, le champ d'application et la structure du protocole envisagé. Le Secrétariat proposait que ce débat ait lieu comme premier point de l'ordre du jour en préambule à l'examen du projet.

19. La représentante de la CE a confirmé les préoccupations que suscitait un projet de protocole qui pourrait comporter des implications, voire des contradictions, avec l'« acquis communautaire » de l'UE en matière de GIZC - à savoir une recommandation, une stratégie marine thématique assortie d'une proposition de directive, la publication prochaine d'un « Livre vert », etc. D'où la demande d'une discussion générale avant tout examen d'un projet. La CE était, par principe, favorable à un texte privilégiant l'aspect intégration plutôt que l'aspect gestion. Le représentant de l'Espagne a plaidé dans le même sens en faisant observer que son pays ne pourrait gérer son littoral atlantique selon la recommandation CE et son littoral méditerranéen selon les dispositions du protocole envisagé.

20. Tout en déclarant comprendre parfaitement les contraintes qui pourraient être celles de la CE et de ses États membres méditerranéens lors de la négociation du protocole, le Coordonnateur a fait valoir que les réunions auxquelles il participait, son expérience personnelle et les signaux qu'il recevait de nombreux pays indiquaient la situation critique du littoral méditerranéen, dont 40 pour cent étaient déjà bétonnés, une situation qui irait en s'aggravant si des dispositions rigoureuses n'étaient pas prises. Si le Protocole projeté devait ménager la souplesse nécessaire sur certains aspects, il devrait être juridiquement plus contraignant que les dispositifs actuellement en vigueur. Le Président du Bureau a relevé aussi, pour sa part, que les données communiquées par les organisations internationales et les rapports nationaux insistaient sur la gravité des évolutions sur le littoral. Il s'agissait d'un problème qui appelait un traitement sérieux et proactif

Composantes

21. Le Coordonnateur a présenté les grandes lignes de la section du rapport d'activité consacrée aux composantes du PAM, en insistant sur la finalisation par tous les pays de leurs plans d'action nationaux visant à combattre la pollution d'origine tellurique, les principaux points de l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CMDD à Chypre, qui serait centrée sur l'enjeu de la mise en œuvre de la SMDD et de son suivi, dont le Plan Bleu assumait l'aspect technique.

22. Le représentant de l'Espagne a informé la réunion que son pays avait accru sa participation aux diverses activités du programme MED POL, dont il attendait beaucoup dans l'avenir en raison de l'introduction progressive de l'approche écosystémique. D'une manière générale, le travail des CAR était bon, l'INFO/CAR avait réussi, dans un temps relatif bref, à réorienter son action autour des technologies de l'information et de la communication, et le CAR/PP de Barcelone à étendre l'éventail de ses activités sous l'impulsion de son nouveau Directeur dans les domaines des publications techniques et de la formation en matière de production plus propre. Enfin, il a annoncé que son pays allait traduire le Rapport environnement-développement du Plan Bleu en espagnol.

23. Le représentant de l'Égypte a déclaré que le projet sur l'approche écosystémique que le MED POL était chargé d'appliquer avec l'appui de la CE suscitait beaucoup d'interrogations et qu'il ne voyait pas comment la réunion d'experts qui allait se tenir était habilitée à prendre des décisions à ce sujet. Cette situation demandait à être clarifiée. Puis l'intervenant a évoqué la nécessité de sauvegarder la structure de la région, il a mis en exergue la valeur exemplaire du Protocole de Cartagena et la nécessité de s'attaquer au problème des espèces allogènes et invasives.

24. La représentante de la Communauté européenne, à propos de la dernière intervention, a indiqué que le projet sur l'approche écosystémique avait été initié avec la participation de tous les Centres d'activités et que s'il y avait des réticences, des inquiétudes à cet égard, il suffisait de prendre connaissance des détails du mandat du projet. La réunion d'experts qui allait se tenir incessamment apporterait les éclaircissements nécessaires. Dans l'ensemble, la CE n'avait pas d'objections à formuler sur les activités réalisées par les différents Centres, mais il fallait que celles-ci s'articulent entre elles et soient réellement complémentaires, notamment en vue de l'initiative « Horizon 2020 ». Enfin, s'agissant de la biodiversité, des décisions très importantes venaient d'être prises à Bruxelles ces dernières semaines en relation avec la Convention CBD et il fallait veiller à la plus grande synergie possible entre les activités entreprises au titre de la Convention de Barcelone et celles des pays méditerranéens au titre de la Convention CBD.

25. Le représentant de la Turquie a annoncé que son pays organiserait avec le CAR/ASP la conférence prévue sur le phoque moine. Face aux enjeux que les plans nationaux avaient fait ressortir, le grand problème qui se posait à la plupart des pays était celui du financement, eu égard aux montants considérables qu'exigeait le traitement de questions comme la surveillance et la maîtrise de la pollution d'origine tellurique dans le cadre du MED POL, et notamment des « points chauds ». Chaque pays avait ses priorités, et en Turquie, par exemple, la demande était forte en formation au SIG et à la GIZC. Le PAM devait s'efforcer de répondre encore plus à ces besoins.

26. S'exprimant au nom de la Slovénie, M Mitja Brichelj, qui faisait office de Président de la réunion, a déclaré que, dans la perspective de l'approche écosystémique, il existait un « bien » dont disposait déjà largement la région, c'était la masse considérable de données scientifiques amassée depuis des années par le PAM, notamment dans le cadre du MED POL et de l'établissement de sa base de données. Ces données devaient servir maintenant à la préparation des plans de gestion.

27. Le Coordonnateur a remercié les membres du Bureau de leurs observations dont le Secrétariat tiendrait soigneusement compte. En ce qui concernait, dans l'ensemble, la nécessité d'une coopération plus étroite entre les CAR, il a souligné qu'à cet égard de grands progrès étaient réalisés grâce à plusieurs initiatives dont la plus importante était sans nul doute le Partenariat stratégique FEM pour lequel toutes les composantes du PAM coordonnaient leurs activités en vue d'y participer pleinement. C'était pour eux une excellente occasion de démontrer leur efficacité quand ils se complétaient dans l'action. Pour les données de la surveillance continue MED POL, celles-ci n'étaient pas seulement utiles dans le cadre du MED POL mais bien au delà. Ainsi, l'INFO/CAR avait eu une réunion avec le MED POL sur le MED POL infoSystem, mais aussi avec l'ensemble du Secrétariat sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention, l'objectif étant d'aboutir à une base de données intégrée - un PAM Infosystem - en liaison aussi avec les obligations de rapport incombant aux Parties au titre de la Convention et d'autres instruments internationaux. Ayant dû limiter sa présentation des Centres à quelques activités, le Coordonnateur a tenu, à propos du Centre de Tunis, à mettre en relief la question de l'identification et de la désignation des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM), qui serait bientôt débattue lors d'un séminaire organisé de concert par le CAR/ASP et l'Espagne. S'agissant de l'approche écosystémique et des observations de l'Égypte, il fallait rappeler qu'il y avait eu une réunion pour le lancement du projet, qu'une première réunion d'experts sur ce sujet se tenait à l'Unité MED et que ses résultats seraient communiqués à toutes les Parties, et que la mise en œuvre de cette approche n'était assurément pas une chose facile : si le MED POL était chargé de la coordonner, c'était pour le compte de l'ensemble du PAM à laquelle l'approche s'appliquerait progressivement dans l'avenir. Concernant les besoins en formation et en renforcement des capacités soulignés à juste titre par le représentant de la Turquie, c'était l'un des objectifs des PAC que de les développer dans les pays qui en accueillaient, et peut-être la Turquie pourrait-elle aussi envisager la possibilité d'un tel PAC sur son territoire. Enfin, M. Mifsud a évoqué la question de la responsabilité et de la réparation des dommages, une obligation stipulée par un article de la Convention, et qui était pendante depuis de longues années; la réunion qui s'était tenue récemment pour la relancer montrait qu'un désir d'avancer se manifestait et l'on pouvait raisonnablement espérer qu'on aboutirait à la mise en place d'un régime juridique dans ce domaine, de même qu'à la création d'un mécanisme de respect des obligations dont était chargé un groupe de travail d'experts juridiques et techniques.

28. La représentante de la CE est revenue sur la question de la biodiversité et de son importance cruciale en Méditerranée. Compte tenu des développements récents intervenus dans le cadre de la Convention CDB et de l'« objectif biodiversité 2010 » retenu par les Parties à cette Convention et par l'UE, avec l'appui très actif de l'UICN, elle s'est demandée si cette question n'aurait pas mérité une recommandation spécifique ou un en tout cas signal fort du Bureau à l'adresse de tous les CAR et de toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en insistant, dans le même temps, sur la nécessité d'« améliorer le rôle et la gestion du CAR/ASP » et d'éviter aussi toute duplication de ses travaux avec les autres activités menées individuellement par

les pays au titre de la Convention CDB. Le Président, s'exprimant au nom de la Slovénie, a appuyé cette proposition en souhaitant qu'elle soit reliée à l'approche écosystémique.

29. Le Coordonnateur du PAM a remercié la représentante de la CE de cette importante proposition qui pourrait effectivement, soit faire l'objet d'une recommandation spécifique adoptée à l'issue de la réunion, soit figurer parmi les conclusions du Bureau dans le rapport de la réunion qui allait être soumis ultérieurement aux membres pour examen et approbation.

30. L'administratrice de programme à l'Unité MED, a estimé pour sa part que la proposition de la CE pourrait être reprise à la réunion sur la mise en œuvre du PAS BIO qui allait se tenir prochainement à Tunis, avec les grandes organisations internationales actives dans ce domaine, et que ce serait une bonne occasion d'examiner comment tous les acteurs méditerranéens allaient œuvrer de concert à la réalisation de l'objectif 2010. Au sujet de l'approche écosystémique et pour répondre aux préoccupations de l'Égypte, Mme Hema a souligné qu'aucune décision n'avait été prise à Portoroz quant à son application en Méditerranée. La recommandation des Parties était très claire : il s'agissait, dans le cadre du projet confié au MED POL avec l'appui de la CE, d'« étudier les incidences d'une éventuelle application de l'approche écosystémique », sans préjuger de la décision finale des Parties à ce sujet.

Questions spécifiques

Rapports

31. L'administratrice de programme à l'Unité MED, a présenté brièvement les questions spécifiques suivantes du rapport d'avancement, avec les propositions de recommandations correspondantes. À propos des rapports, ceux que les pays avaient soumis sur la mise en œuvre de la Convention pour l'exercice 2002-2003 avaient des lacunes qu'ils étaient invités à combler. Avec l'entrée en vigueur de la Convention, les pays étaient désormais tenus de soumettre leurs rapports pour l'exercice 2004-2005. Conformément aux recommandations de Portoroz, une base de données était établie, avec le concours de l'INFO/RAC, intégrant les informations fournies par les rapports, et le Secrétariat préparait un nouveau formulaire unique pour l'ensemble du système de Barcelone, PAS MED et PAS BIO compris, à soumettre à la réunion de Barcelone de 2007, et que l'INFO/CAR serait aussi chargé de mettre en ligne.

32. La représentante de la CE a demandé au Secrétariat de veiller à ce que le nouveau formulaire unique ne soit pas un fardeau administratif supplémentaire pour les pays, et à ce qu'il soit cohérent avec leurs obligations au titre des directives de la CE et des autres conventions internationales. À cet égard, il serait utile, pour la prochaine réunion du groupe de travail sur le système de rapports, d'inviter l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) qui travaillait elle aussi sur un système unifié pour la CE. En outre, il existait, dans le cadre d'Eurostat, un projet Medstat pour que les pays méditerranéens produisent des statistiques compatibles avec les statistiques de l'UE et dont la contribution pourrait être précieuse. Sur ce dernier point, Mme Hema a indiqué que le Plan Bleu avait avec Medstat une coopération très active qui figurait depuis plusieurs années dans son programme de travail et qu'il prendrait part à l'élaboration du nouveau formulaire.

Respect des obligations

33. L'administratrice de programme a indiqué que, des travaux approfondis sur cette question qui avaient eu lieu aux deux réunions du groupe de travail tenues lors du l'exercice biennal précédent, deux questions restaient pendantes faute d'un consensus entre les membres : le rôle du Secrétariat et celui des ONG au sein du futur comité de respect des obligations. M. Mifsud a ajouté que l'on n'attendait pas sur ces deux points une décision du Bureau mais de simples orientations à l'intention du groupe de travail, lequel, sur la base d'une recommandation de Portoroz, serait désormais ouvert à toutes les Parties et devrait finaliser le mécanisme de respect des obligations

afin qu'il soit soumis à la réunion de Barcelone de 2007 et, en cas d'adoption, devienne alors opérationnel.

34. À l'issue d'un échange de vues des membres du Bureau, il est apparu que celui-ci était favorable à un rôle actif du Secrétariat, lequel ne devrait pas être une simple « boîte à lettres » mais pouvoir, de sa propre initiative, engager une procédure sur la base de rapports, ou de plaintes et de saisines dont il évaluerait le bien-fondé. Conformément à la politique du PAM depuis plusieurs années, les ONG/partenaires devaient pouvoir participer aux réunions du comité de respect des obligations, mais en qualité d'observateurs et non de membres. Le Bureau demandait aussi au Secrétariat de fixer le plus tôt possible les dates de la prochaine réunion du groupe de travail en sorte que les Parties puissent désigner leurs représentants en temps voulu.

Responsabilité et réparation des dommages

35. L'administratrice de programme a rendu compte des conclusions de la réunion du groupe de travail d'experts juridiques et techniques tenue à Loutraki (en Grèce) sur cette question. Après des années de gel juridique, les représentants des Parties avaient enfin fixé une direction claire en préconisant l'élaboration d'un instrument de droit peu rigide (« soft law ») sous forme de lignes directrices sur la responsabilité et la réparation. Ces lignes directrices feraient l'objet d'un projet établi par un consultant, qui serait examiné par une nouvelle réunion du groupe de travail en 2007, puis soumis à la 15^{ème} réunion des Parties contractantes pour qu'elle décide de la marche à suivre. La question posée au Bureau était de savoir s'il approuvait la participation à la prochaine réunion de 2007 de représentants du secteur socio-économique et des compagnies d'assurance.

36. Les quatre membres du Bureau qui sont intervenus ont estimé que la prudence était de mise dans un domaine aussi sensible, compte tenu des interférences possibles avec les régimes établis par d'autres conventions internationales, comme celles de l'OMI. Les lignes directrices envisagées ne devraient pas être contraignantes et la CE n'avait pas ratifié le Protocole « offshore » en raison précisément des questions de responsabilité soulevées par ses États membres. Cela dit, le Bureau a donné son accord à la participation du secteur socio-économique et des compagnies d'assurances.

37. Le Coordonnateur a déclaré qu'il souscrivait pleinement à l'attitude de prudence recommandée par les membres du Bureau, et que l'intention du Secrétariat était de faire avancer ce processus de façon très progressive, en mesurant soigneusement les réactions et en s'entourant des avis de professionnels comme ceux de l'assurance. Mais à terme, il faudrait quand même en venir à un instrument juridiquement contraignant, en vertu de l'article 16 de la Convention.

Évaluation du PAM

38. Le Coordonnateur a récapitulé dans quelles conditions l'évaluation du PAM avait été entreprise et s'était conclue en 2005 par toute une série de constats et recommandations, dont certaines avaient des implications majeures pour l'avenir du PAM au plan stratégique, institutionnel et juridique. C'est pourquoi le Secrétariat avait décidé de donner une suite par étapes à cet exercice, et de saisir les Parties des recommandations lors d'une réunion extraordinaire des points focaux du PAM en septembre 2006. Un des trois consultants responsables du document initial élaborait une version affinée des recommandations qui serait prête fin juillet 2006 pour diffusion aux Parties. Parallèlement, le Secrétariat avait lancé un débat en son sein sur les recommandations, en janvier 2006 lors de la réunion habituelle des Directeurs de CAR et de l'Unité MED, et en mars à l'occasion d'une réunion de tous les CAR à Rome. Un additif au présent rapport d'avancement donnait de plus amples renseignements sur ce débat interne au Secrétariat dont les conclusions seraient intégrées par le consultant et présentées à la réunion des points focaux comme position générale du Secrétariat.

39. Selon la représentante de la CE, ce point était réellement essentiel à la présente réunion par ses implications. L'Évaluation externe du PAM était importante pour les Parties, elle appartenait aux Parties et elle devait être traitée par les Parties. Il fallait donc que les Parties y soient réellement impliquées. Mme Blanco a soulevé que le calendrier proposé ne ménageait pas suffisamment à celles-ci le temps de la réflexion et de la consultation interne pour un examen et un débat aussi décisifs. Voulait-on que les Parties viennent à la réunion sans avoir mûrement pesé le pour et le contre et qu'elles décident à l'improviste du futur de leur Convention? Le calendrier était le premier point. Le second point, c'était de distribuer aux Parties non seulement les documents cités, à savoir le projet de Déclaration ministérielle et une liste de recommandations issues de l'Évaluation, mais tous les éléments indispensables à un examen sérieux, comme les observations des consultants sur la faisabilité de leurs recommandations, les documents originels complets, etc.

40. Le Président, les représentants de l'Espagne et de la Turquie ont appuyé la position de la CE et tenu à préciser qu'entre la fin juillet et le courant septembre, période de congé dans toutes les administrations, il était exclu d'avoir un processus de concertation et de décision. Le risque était donc qu'une réunion tenue en septembre ne pourrait, faute de préparation, aboutir à des conclusions et devrait en entraîner d'autres avec un coût financier.

41. Le Coordonnateur a rappelé que le rapport in extenso de l'Évaluation externe avait été remis aux points focaux lors de leur réunion de septembre 2005. Vu le caractère très détaillé de ce document et son importance pour l'évolution du PAM et de ses composantes, il avait été décidé d'organiser une réunion extraordinaire. Mais déjà les Parties avaient pu réagir de manière plus ou moins informelle sur un certain nombre de recommandations. L'objectif de la réunion extraordinaire était donc d'avoir un examen à mi-parcours, de dégager une position commune sur un grand nombre de recommandations et, pour celles qui resteraient pendantes, de les traiter à la réunion des PFP de septembre 2007 avant soumission à la Quinzième réunion de novembre à Barcelone. Par conséquent, on n'attendait pas de la réunion de septembre 2006 qu'elle soit entièrement et forcément concluante, et un délai de deux ans paraissait suffisant pour la réflexion et la concertation internes réclamées par les membres du Bureau. Cela dit, le Secrétariat n'avait pas d'objections à l'ajournement d'un mois de la réunion, si ce n'était les difficultés administratives liées à la fixation de nouvelles dates acceptables par tous, à la révision des contrats déjà prévus pour les interprètes, etc.

42. Sur proposition du Président, il a été conclu entre Bureau et le Secrétariat que la recommandation pertinente serait revue en prévoyant deux alternatives : soit maintenir les dates de septembre en avançant d'au moins un mois la distribution des documents, soit reporter la réunion en octobre/début novembre, mais en renonçant à l'adoption d'un rapport sur place, celui-ci étant adressé ultérieurement aux Parties pour approbation par écrit.

Coopération avec la CE

43. Le Coordonnateur a appelé l'attention sur la signification des deux propositions de recommandation : accroître la synergie entre les deux institutions dans la coordination et la mise en œuvre d'un programme de coopération substantiel, décider des modalités d'une participation active du PAM à l'initiative « Horizon 2020 », organiser des réunions et entrevues régulières entre responsables de la CE et du PAM pour assurer le suivi et l'évaluation des activités communes et obtenir une adhésion politique forte de la CE au rôle du PAM dans l'initiative 2020.

44. La représentante de la CE a annoncé que les instruments actuels de financement des diverses activités entreprises avec l'appui de la CE prendraient fin à compter du 1^{er} janvier 2007 pour être remplacés par un instrument unique dit « de voisinage », avec une responsabilité accrue du Parlement européen dans sa gestion et une hausse probable de l'enveloppe globale. S'agissant de l'initiative 2020, il fallait faire un distinguo : si la CE était la force motrice derrière l'initiative, celle-ci, depuis le Sommet de Barcelone du 28 novembre 2005, appartenait au processus du Partenariat euro-méditerranéen tout entier, avec des obligations financières incombant à la CE mais également aux pays partenaires, aux organisations internationales, au PAM, etc. Enfin, pour l'entrevue

proposée du Président du Bureau et du Commissaire européen chargé de l'environnement, il devait être précisé que le Ministre slovène de l'environnement ferait cette démarche comme représentant de tous les pays méditerranéens, et notamment des pays du Sud et de l'Est du Bassin membres du Partenariat. Le Secrétariat et le Président ont souscrit à cette remarque.

Nouveau Partenariat stratégique FEM – Mise en œuvre du PAS BIO

45. L'Administratrice de programme a exposé les justifications de la recommandation proposée, qui a été acceptée par le Bureau.

Coopération avec les ONG

46. L'Administratrice de programme, a présenté la demande de trois ONG pour devenir partenaires du PAM rappelant les critères décidés par les Parties pour l'inscription d'ONG sur la liste des partenaires du PAM. Vu que trois ONG remplissent les critères, le Secrétariat a invité les membres du Bureau de prendre une décision favorable. Le problème était de les maintenir sur cette liste, autrement dit de s'assurer de la réalité de leur coopération avec le PAM au fil du temps, et donc d'évaluer leurs performances à cet égard, d'où la deuxième recommandation proposée au Bureau. Elle a donné un tableau de la répartition géographique et par pays des ONG partenaires.

47. M. Chokkri Nessib, Vice-Président représentant la Tunisie (qui venait de rejoindre la réunion), a estimé qu'il fallait actualiser régulièrement les critères de maintien sur la liste des ONG, lesquelles changeaient souvent dans leur composition et le niveau de leur activité. La représentante de la CE a soulevé aussi les questions d'une limitation éventuelle du nombre des ONG et d'un meilleur équilibre géographique dans leur participation aux réunions.

Plans d'action nationaux

48. Le Coordonnateur a rappelé qu'en ayant établi leurs PAN respectifs, les pays avaient identifié les interventions de réduction de la pollution qu'ils jugeaient prioritaires aux horizons 2010 et 2025. Mais ces priorités n'auraient évidemment aucun sens si leur financement à long terme n'était pas assuré. Les pays, outre leurs propres investissements en infrastructures pour la réduction de la pollution, bénéficiaient désormais des perspectives offertes par le Partenariat stratégique FEM et l'initiative "Horizon 2020" du Partenariat euro-méditerranéen. Les pays qui recherchaient un financement, dans le cadre d'accords de coopération bilatéraux devaient donc se référer aux priorités de leurs PAN mais en insistant sur le fait que les projets d'intervention correspondants impliquaient l'ensemble de leur administration et non pas le seul ministère de l'environnement, et qu'ils prévoyaient d'assumer eux-mêmes une partie du financement. La Banque mondiale insistait beaucoup sur ce point. Les pays devaient donc prendre en compte la complémentarité des PAN, du Partenariat FEM et d'« Horizon 2020 ».

49. Le représentant de la Tunisie a fait observer qu'il avait été convenu de présenter les projets non seulement en termes d'environnement mais aussi de durabilité et en incluant un calcul du coût des actions, autrement dit de mettre un peu de « subtilité » dans la soumission pour rendre les interventions bancables.

50. Après avoir demandé au Secrétariat des éclaircissements sur les parts relatives des PAN, du PAS MED et du PAS BIO dans le financement octroyé par le Partenariat FEM, le Bureau a apporté de légères modifications à la deuxième proposition de recommandation.

Questions financières/administratives

51. Le Coordonnateur a exposé les raisons financières pour lesquelles le Secrétariat demandait au Bureau l'autorisation de prélever sur le Fonds d'affectation spéciale des montants complémentaires pour la tenue de la réunion extraordinaire des points focaux et la deuxième réunion sur le protocole GIZC, qui devaient avoir lieu avant la prochaine réunion du Bureau. Pour

la première réunion, l'Italie venait d'annoncer une contribution de 40 000 euros, ce qui permettait de réduire le prélèvement nécessaire.

52. Le Bureau a estimé que, concernant la réunion extraordinaire des points focaux, l'on pourrait limiter à un délégué - et non deux - la participation de chaque pays prise en charge financièrement par le PAM. D'une manière générale, il serait possible d'épargner sur le coût des réunions, par exemple en supprimant la matinée ou journée supplémentaire pour l'adoption du rapport, en rédigeant le rapport les jours suivants au Secrétariat et en utilisant les moyens électroniques pour l'adresser aux participants, solliciter leurs observations et leur approbation.

53. Le Coordonnateur a déclaré qu'il était depuis longtemps en faveur d'une telle solution, qui offrait l'avantage, pour le Secrétariat et les rédacteurs, de pouvoir plus soigneusement prendre en compte les interventions, leur interprétation et l'équilibre général des délibérations, sans la pression d'une nuit passée à établir le rapport pour qu'il soit prêt à la reprise de la plénière. L'on pouvait aussi envisager d'autres économies du même ordre.

54. Le Bureau a demandé au Secrétariat d'adresser une recommandation en ce sens à la Quinzième réunion des Parties de 2007.

Directrice scientifique du CAR/ASP

55. Le Coordonnateur a expliqué comment le poste de Directeur scientifique étant devenu vacant au CAR/ASP, une ressortissante française avait été sélectionnée pour l'occuper, puis avait renoncé à prendre ses fonctions, jugeant que le traitement alloué ne correspondait pas à ses qualifications et qu'il était même notablement inférieur à celui de l'expert du Centre. Il fallait donc lui accorder un complément de traitement pour combler cet écart. La question d'utiliser à cet effet des fonds rendus disponibles par le gel du poste de Coordonnateur adjoint a été abordée. Du reste, une partie de ces fonds avaient été affectés au CAR/ASP pour activités sur décision de la réunion de Portoroz.

56. Les membres du Bureau ont accepté le principe du complément de traitement mais, au cours d'une discussion animée, ont trouvé déconcertant qu'une telle disparité existe entre les traitements d'un directeur scientifique et d'un expert, également étranger, placé sous ses ordres.

57. Le Coordonnateur a reconnu que c'était une situation étrange et dont il avait pris connaissance lui-même à l'occasion du problème qui venait de se poser. Il y avait du reste d'autres écarts similaires, par exemple entre les traitements des Directeurs des Centres. Ces disparités étaient dues au fait que les Centres avaient des statuts entièrement différents. Il y avait des Centres nationaux relevant du budget du PAM, comme le CAR/ASP de Tunis, le CAR/PAP de Split, des Centres nationaux « prêtés » au PAM par les pays - comme le CAR/PP de Barcelone et le CAR/INFO du Rome - et, un centre au statut international et diplomatique, géré par l'OMI, comme le REMPEC de Malte. L'un des enjeux des réformes prévues par l'Évaluation était précisément de mettre fin à cette confusion en harmonisant autant que possible les statuts. Le Secrétariat allait récrire la recommandation afin d'être en mesure de soumettre la question d'un règlement global de ces disparités à la Quinzième réunion des Parties

Nouveaux locaux pour l'Unité MED

58. Le Coordonnateur a mis le Bureau au courant des négociations en cours pour un emménagement de l'Unité d'Athènes dans de nouveaux locaux et de l'assistance complémentaire qu'était disposé à apporter le Gouvernement hellénique si le loyer était plus élevé.

Point 4 de l'ordre du jour: **Débat préliminaire sur les thèmes proposés pour l'ordre du jour du Segment ministériel de la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007**

59. Après présentation de la question par le Coordonnateur, le représentant du pays hôte a indiqué que les dates restaient à préciser en consultation avec le Secrétariat et le Bureau a décidé de remanier la recommandation proposée en évitant de parler d' « adoption du Protocole GIZC », qui restait en l'état actuel une hypothèse optimiste, et de laisser pour l'essentiel à la réunion des PFP de septembre 2007 le soin de fixer l'ordre du jour de la Quinzième réunion. Pour la Déclaration ministérielle, le Bureau aurait à sa prochaine réunion une première idée de sa teneur, sur laquelle il pourrait alors engager un premier débat sérieux.

Point 5 de l'ordre du jour : **Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau**

60. Le Coordonnateur a indiqué que le Bureau tiendrait sa prochaine réunion au mois de novembre à des dates qui restaient à préciser. Si aucun pays ne se proposait de l'accueillir, elle aurait lieu à Athènes.

61. Le représentant de la Tunisie a déclaré qu'il étudierait avec sa hiérarchie la possibilité par son pays d'accueillir la réunion, et que la réponse serait prochainement communiquée au Secrétariat si elle était positive. Le représentant d'Égypte a démontré aussi son volonté que son pays accueillera la prochaine réunion du Bureau.

Point 6 de l'ordre du jour : **Questions diverses**

62. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour : **Conclusions et décisions**

63. Le Bureau a soigneusement examiné le projet de recommandations établi par le Secrétariat sur la base des délibérations de la réunion. Il a adopté ces recommandations après n'y avoir apporté que des modifications de forme mineures.

Point 8 de l'ordre du jour : **Clôture de la réunion**

64. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 7 avril à 10h30.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

SLOVENIA (PRESIDENT)

H.E. Mr Janez Podobnik

Minister for the Environment and Spatial Planning
48 Dunajska
1000 Ljubljana
Slovenia

Tel: 386-1-4787300
Fax: 386-1-4787420
E-mail: janez.podobnik@gov.si

Mr Mitja Bricelj

Secretary
Ministry for Environment and Spatial Planning
48 Dunajska
1000 Ljubljana
Slovenia

Tel: 386-1-4787384
Tel (mobile): 386-31-367101
Fax: 386-1-4787422
E-mail: mitja.bricelj@gov.si

**EUROPEAN COMMUNITY (VICE-PRESIDENT)
COMMUNAUTE EUROPEENNE**

Ms Soledad Blanco

Director of International Affairs
DG Environment
European Commission
Office: BU9 05/201
1049 Bruxelles
Belgique

Tel: 32-2-2995182
Fax: 32-2-2963440
E-mail: Soledad.Blanco@cec.eu.int

Mr George Strongylis

Principal Administrator,
DG Environment-Enlargement and Neighbouring Countries (DG ENV-E-3)
Office: BU9 05/153
Tel : 32-2-2968745
Fax: 32-2-2994123
E-mail: George.Strongylis @cec.eu.int

EGYPT (VICE-PRESIDENT)
EGYPTE

Mr Mohamed Sayed Khalil
Chief Executive Officer
Cabinet of Ministers
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road
P.O. Box 955 Maadi
Cairo
Egypt

Tel.: +20 2 525 6445
Fax: + 20 2 525 6454
E-mail: khalil@eeaa.gov.eg

Mme Christine Abdalla Iskandar Boctor
Spécialiste de Relations Internationales et de Conférences
Ministère de l'Etat des Affaires de l'Environnement
Cabinet des Ministres
Le Caire
Egypte

Tel. : +20 2 525 6452
Fax : +20 2 232 0260
E-mail : christineiskandar@yahoo.fr

TURKEY (VICE-PRESIDENT)
TURQUIE

Mr Sedat Kadioglu
Head
Department of Foreign Relations and EU
Ministry of Environment and Forestry
Istanbul Cad. No 98
Iskitler
Ankara
Turkey

Tel: 90-312-3846722
Tel (mobile): 90-5053002122
Fax: 90-312-3846083
E-mail: sedatkad@yahoo.com

TUNISIA (VICE-PRESIDENT)
TUNISIE

Mr Chokkri Nessib

Chargé de Mission auprès de Monsieur le Ministre de l'Environnement et du
Développement Durable
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Lot A 13
Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord
La Charguia I
1080 Tunis
Tunisie

Tel : + 216 70 728 436

Fax : + 216 70 728 682

E-mail : mcab1@mineat.gov.tn

SPAIN (RAPPORTEUR)
ESPAGNE

Mr Jose Fernandez

Director General
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza de San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid
Spain

Tel: 34-91-59756041

Fax: 34-91-5975907

E-mail: jfperez@mma.es

Mr Javier Cachon de Mesa

Head of Division
Division for the Protection of the Marine Environment
DG Costas
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza de San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid
Spain

Tel: 34-91-5975689

Fax: 34-91-5976902

E-mail : jcachon@mma.es

ANNEXE II

DÉCLARATION LIMINAIRE DE S.E. M. PODOBNIK, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA SLOVÉNIE

Cher Monsieur Mifsud,
Madame et Messieurs les membres du Bureau,

C'est un grand plaisir pour moi que de vous souhaiter une fois de plus la bienvenue en Slovénie, bien que ce soit à un moment où notre capitale subit des conditions climatiques un peu différentes de celles du littoral. Mais ce facteur «extérieur» ne devrait pas retentir sur nos travaux.

La présente réunion du Bureau a été convoquée pour examiner le travail réalisé depuis la dernière réunion des Parties contractantes et j'espère qu'elle se soldera par des résultats fructueux. Si ce n'était pas tout à fait le cas, il nous faudrait alors redoubler d'efforts et trouver des moyens d'action plus efficaces.

Personnellement, j'estime que la Quatorzième réunion des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles, tenue à Portoroz en novembre dernier, a revêtu une importance extrême pour la région puisqu'elle a adopté la Stratégie méditerranéenne du développement durable, la première stratégie régionale de cette nature.

C'est pourquoi sa mise en œuvre est si déterminante à bien des égards :

- pour améliorer la qualité de la vie sur les côtes de la Méditerranée;
- pour faciliter le partenariat EuroMed avec des projets concrets et par-dessus tout des mesures effectives.

Le milieu marin est d'une grande importance puisque l'Europe partage ses sources maritimes avec les autres pays du pourtour méditerranéen, ce qui offre la possibilité essentielle de renforcer un véritable partenariat pour le développement de la Méditerranée.

Aussi l'initiative 2020 de l'UE est-elle une occasion que ne doivent pas manquer de saisir le PAM et l'UE. La responsabilité de sa mise en œuvre et de sa réussite sont une tâche commune et partagée. C'est pourquoi j'appuie des projets qui font l'objet d'une conception claire et directe et qui doivent être autant d'atouts pour le développement de tous les pays riverains de la Méditerranée. Les actions appropriées entreprises par le PAM et les institutions de l'UE devraient répondre aux grands objectifs assignés par la Stratégie méditerranéenne de développement durable.

La Slovénie a déjà contribué activement à la mise en œuvre de la Stratégie et elle va continuer de le faire par des mesures tangibles, notamment dans l'éco-région Adriatique :

- nous exécutons le plan d'action national de réduction de la pollution d'origine tellurique;
- le 15 mai 2006, nous organisons un atelier international sur l'application du Protocole « ASP et biodiversité » au milieu marin de la Méditerranée;
- du 5 au 7 juin 2006, nous organisons une conférence internationale intitulée « Stratégie de développement durable de l'Adriatique », qui soulignera la nécessité :
 - de mettre en œuvre le Plan d'urgence sous-régional pour la prévention, la préparation et la lutte contre des événements majeurs de pollution marine dans l'Adriatique
 - de préparer des plans de gestion des eaux de ballast dans l'Adriatique;

- d'appliquer la directive IPPC dans l'Adriatique.

Avec les activités précitées, nous comptons apporter une contribution qualitative à la mise en œuvre de la Stratégie marine de l'UE, dont tireront profit tous les pays de l'Adriatique.

À vous tous, je souhaite plein succès dans vos travaux ainsi qu'un agréable séjour à Ljubljana.

Je vous remercie de votre attention.

ANNEXE III

Ordre du jour de la réunion

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (novembre 2005-mars 2006)
4. Débat préliminaire sur les thèmes proposés pour l'ordre du jour du Segment ministériel de la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007
5. Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau
- .6. Questions diverses
7. Conclusions et décisions
8. Clôture de la réunion

ANNEXE IV

RECOMMANDATIONS DU BUREAU

1. Ratifications

- 1.1 Le Bureau demande instamment à toutes les Parties contractantes qui n'ont pas encore accepté les amendements aux Protocoles "tellurique" et "immersions" de le faire, en sorte que ces Protocoles modifiés entrent en vigueur d'ici à la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007.
- 1.2 Le Bureau invite le Président des Parties contractantes à adresser une lettre aux Ministres des affaires étrangères, avec copie aux Ministres de l'environnement, des Parties contractantes qui n'ont pas encore accepté les amendements aux Protocoles « tellurique » et « immersions », pour les prier de le faire, en sorte que ces instruments juridiques entrent en vigueur.
- 1.3 En vue d'atteindre l'objectif mondial 2010 pour la biodiversité dans la région méditerranéenne, le Bureau invite les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole «ASP & biodiversité ».
- 1.4 Le Bureau demande au Secrétariat d'entreprendre un certain nombre d'initiatives dans les pays les plus susceptibles de ratifier les Protocoles susmentionnés, notamment en fournissant toute assistance nécessaire, pour leur permettre de ratifier ces instruments juridiques.

2. GIZC

Le Bureau encourage les Parties contractantes à désigner le plus rapidement possible leurs représentants au sein du groupe de travail d'experts juridiques et techniques et à prendre une part active à la première réunion qui se tiendra du 27 au 29 avril 2006 à Split en vue d'élaborer un projet de texte de protocole relatif à la GIZC.

3. Rapports et respect des obligations

- 3.1 En vue de l'application de l'article 26 de la Convention de Barcelone sur les rapports, lequel est désormais en vigueur, le Bureau invite les Parties contractantes à soumettre avant la fin de décembre 2006 au plus tard leurs rapports sur la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2004-2005.
- 3.2 Le Bureau demande au Secrétariat:
 - a. d'établir un rapport d'évaluation régional sur l'état de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que des décisions des Parties contractantes;
 - b. de fournir aux pays méditerranéens en développement l'assistance technique et financière nécessaire en vue d'appliquer le programme de travail sur les rapports qui a été convenu par la Quatorzième réunion des Parties contractantes à Portoroz en 2005.
 - c. d'inviter l'AEE à contribuer au processus et à participer à la sixième réunion sur le système de rapports, dont la tenue est prévue pour l'automne 2006, en vue

d'harmoniser le système de rapports du PAM avec les autres systèmes de rapports déjà en place.

- 3.3 Pour faire en sorte que toutes les Parties participent au processus d'élaboration du mécanisme de respect des obligations, le Bureau demande au Secrétariat de fixer le plus tôt possible les dates de la première réunion du groupe de travail sur le respect des obligations, afin que les Parties prévoient en temps voulu leur participation.

4. Responsabilité et réparation des dommages

Le Bureau demande au Secrétariat d'inviter les représentants de l'industrie et des compagnies d'assurance, du secteur public comme du secteur privé, à prendre part à la deuxième réunion du groupe travail sur la responsabilité et la réparation des dommages, sous réserve que ce soit à leurs propres frais.

5 Évaluation du PAM

Le Bureau demande au Secrétariat de veiller à ménager aux Parties contractantes un délai plus long pour la consultation des documents destinés à la réunion extraordinaire des points focaux du PAM, soit en reportant les dates de la réunion, soit en avançant d'au moins un mois la diffusion des documents.

6. Préparatifs de la Quinzième réunion des Parties contractantes

Le Bureau demande au Secrétariat d'envisager d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la réunion des Parties contractantes en 2007, en plus des points suivants:

- a. Avenir du PAM (Déclaration ministérielle)
- b. Gestion intégrée des zones côtières
- c. Élaboration d'un cadre financier pour la protection du milieu marin contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre.

7. Coopération avec la CE

- 7.1 Le Bureau demande au Secrétariat d'écrire à la Commission européenne en lui faisant valoir que, en tant que Partie contractante, elle devrait accorder toute l'attention voulue aux propositions formulées par le PAM, lors de la réunion environnementale de haut niveau tenue à Barcelone, en vue d'une meilleure synergie entre le PAM et la CE dans la mise en œuvre de l'initiative « Horizon 2020 ».

- 7.2 Le Bureau invite le Président du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone à avoir une entrevue avec le Commissaire pour l'environnement de la Commission européenne en vue d'examiner la pleine participation du PAM à l'initiative « Horizon 2020 ».

8. Nouveau Partenariat Stratégique FEM – Mise en œuvre du PAS BIO

Le Bureau encourage les Parties contractantes à accorder leur plein appui au rétablissement du comité consultatif du PAS BIO et des correspondants nationaux pour le PAS BIO en vue d'obtenir une meilleure coordination et intégration de la Composante régionale et du Fonds d'investissement du Partenariat stratégique FEM.

9. Coopération avec les ONG

- 9.1 Le Bureau approuve l'inscription sur la liste des Partenaires du PAM des ONG "Fondation d'Athènes pour l'environnement, Grèce"; "Association UN Maritu CPIE Bastia Golo Méditerranée", France; Société syrienne pour la protection de l'environnement, Syrie";
- 9.2 Le Bureau approuve la réalisation d'une évaluation des activités des ONG/partenaires du PAM en vue de réviser la liste, s'il y a lieu, compte tenu notamment des éléments suivants:
- a. contribution des ONG/partenaires à la réalisation des objectifs du PAM;
 - b. analyse coûts-avantages de l'appui qui leur a été accordé par le PAM;
 - c. meilleure représentation géographique des ONG partenaires du PAM.

10. Plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution d'origine tellurique

- 10.1 Le Bureau encourage les Parties contractantes:
- a. à prendre en compte les interventions de réduction de la pollution inscrites dans leurs PAN en négociant les accords de coopération bilatéraux;
 - b. à mettre à profit le Fonds d'investissement du Partenariat stratégique FEM pour mobiliser des fonds pour la mise en œuvre des interventions de réduction inscrites dans leurs PAN.
- 10.2 Le Bureau, prenant note des objectifs communs au PAS, aux PAN et à l'initiative "Horizon 2020" de la CE, recommande aux Parties contractantes et à la CE de tenir pleinement compte des objectifs communs et des amples travaux déjà réalisés par le PAS pour recenser les priorités et fixer des objectifs.

11. Questions financières/administratives

- 11.1 Dans le cas où aucune contribution volontaire ne serait reçue par le Secrétariat en plus du montant de 40 000 € fourni par l'Italie, le Bureau autorise le Secrétariat à prélever un montant de 100 000 € sur le Fonds d'affectation spéciale pour couvrir le coût de la réunion extraordinaire des points focaux du PAM.
- 11.2 Dans le cas où aucune contribution volontaire ne serait reçue par le Secrétariat pour couvrir le coût de la deuxième réunion du groupe de travail sur le protocole GIZC, le Bureau autorise le Secrétariat à prélever un montant maximum de 120 000 € sur le Fonds d'affectation spéciale à cette fin.
- 11.3 Le Bureau demande au Secrétariat de préparer une recommandation, pour examen par la Quinzième réunion des Parties contractantes, concernant les procédures à suivre pour la préparation et l'adoption des rapports des différentes réunions en vue de mieux rentabiliser les ressources financières du PAM.

12. Recrutement du Directeur scientifique du CAR/ASP

- 12.1 Le Bureau approuve que le Secrétariat autorise le CAR/ASP à utiliser l'ensemble de l'allocation budgétaire 2006-2007 concernant le poste de Directeur scientifique afin de couvrir le traitement du poste pour une période de 18 mois.
- 12.2 Le Bureau demande au Secrétariat de préparer une recommandation, pour examen par la Quinzième réunion des Parties contractantes, visant à combler les disparités dans les

traitements versés par prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale, s'agissant des traitements des différents Directeurs de CAR.

13. Nouveaux locaux de l'Unité MED à Athènes

Le Bureau exprime sa gratitude aux autorités helléniques pour leur contribution financière additionnelle et pour l'assistance offerte à l'Unité MED afin de lui permettre d'emménager dans de nouveaux locaux.